

## EMPLOIS D'AVENIR

### *Aide financière du Conseil Général du Tarn*

Vous venez de créer un emploi d'avenir dans le champ du sport et nous vous en félicitons.

Le Comité Départemental Olympique et Sportif du Tarn a signé une convention avec l'Etat et le Conseil Général. Dans le cadre de celle-ci, le Conseil Général participera financièrement à hauteur de 1000 € par an et par emploi créé dans la limite de 10 emplois et nous charge de suivre ce dossier.

Dans cet objectif, nous vous communiquons les documents (modalités et formulaire de demande) que vous trouverez en annexe de cette lettre.

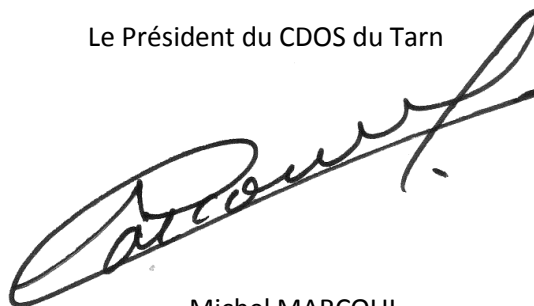
Nous vous remercions de retourner un exemplaire au CDOS 81.

Une commission mixte composée de la DDCSPP, du Conseil Général et du CDOS du Tarn sera chargée d'examiner les dossiers. Celle-ci vous informera de la validation de votre dossier et de la prise en charge de votre emploi par le Conseil Général.

Le CDOS 81 se tient à votre entière disposition pour de plus amples informations.

Pour vous accompagner dans cette démarche,

Le Président du CDOS du Tarn



Michel MARCOUL